

Budget provincial : il faut respecter la capacité de payer de citoyenNEs

Victoriaville, le 15 mars 2012 – À quelques jours du dépôt du budget provincial, l'Association des groupes d'éducation populaire autonome Centre-du-Québec (AGÉPA) rappelle à monsieur Raymond Bachand, ministre des Finances du Québec, que le recours aux hausses de tarifs tous azimuts et à la privatisation augmente les inégalités sociales en affectant les plus démunis et la classe moyenne.

L'AGÉPA souligne que des services publics de qualité, accessibles et gratuits constituent un rempart contre la pauvreté, réduisent les inégalités sociales et sont une façon équitable de répartir la richesse. Il est donc impératif de renoncer au principe d'utilisateur-payeur adopté par le gouvernement puisqu'il ne prend pas en considération la capacité de payer des individus. C'est d'ailleurs sur cette base que l'AGÉPA dit « non à la taxe santé », « non à la hausse des frais de scolarité » et « non à la hausse des tarifs d'électricité ».

Des mesures fiscales progressives et équitables peuvent être mises en place pour renflouer les coffres de l'État tout en respectant la capacité de payer des citoyenNEs. L'ajout d'un palier d'imposition pour les plus riches, tel que proposé par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, permettrait au gouvernement de récupérer 950 millions de dollars par année. Quant à l'adoption de mesures de contrôle du coût des médicaments, c'est une économie de l'ordre de 1 milliard de dollars par année qui est à prévoir.

Ce n'est pas la fatalité qui dicte l'élaboration du budget provincial, mais les choix socio-économiques et idéologiques du gouvernement. Espérons que cette fois le gouvernement fera le choix de privilégier une société juste et équitable.

-30-

Source : Maud Hamel
Adjointe à la coordination
AGEPA Centre-du-Québec
819-795-4441 ou agepa.adj@videotron.ca